

**SECTEURS COLLECTÉS**

**Lundi**

**Mardi**

**Mercredi**

**Jeudi**

**Vendredi**

• Nieul bourg

• Bessines-sur-Gartempe nord et écart  
• Morterolles

• Bessines-sur-Gartempe bourg  
• Razès bourg  
• Compreignac écart

• Folles  
• Fromental

• Saint-Sulpice-Laurière bourg  
• Laurière écart  
• Bessines-sur-Gartempe cités et écart

• Vaulry  
• Breuilaufa  
• Chamborêt bourg

• Bersac-sur-Rivalier  
• Laurière bourg  
• Saint-Sulpice-Laurière écart

• Ambazac écart  
• Saint-Laurent-les-Eglises

• Nantiat bourg est  
• Le Buis  
• Nieul écart  
• Saint-Jouvent écart

• Saint-Jouvent bourg  
• Thouron bourg

• Les Billanges  
• Jabreilles-les-Bordes  
• La Jonchère Saint-Maurice

• Saint-Léger-la-Montagne  
• Saint Sylvestre  
• Ambazac bourg sud  
• Saint-Priest-Taurion sud-est

• Saint-Jouvent écart  
• Nieul écart  
• Nantiat bourg ouest et écart  
• Chamborêt écart  
• Thouron écart

• Thouron écart  
• Compreignac bourg et écart  
• Ambazac écart

• Ambazac bourg nord  
• Saint-Priest-Taurion nord-ouest



**Une carte Google Maps est disponible à partir du site internet de la Communauté de Communes ELAN afin que vous puissiez connaître avec précision le jour de collecte affecté à votre adresse.**

Scannez le QR Code suivant ou rendez-vous à l'adresse internet ci-dessous.



<https://bit.ly/2Edd6Xl>

Pour tout renseignement complémentaire, appelez le Service Déchets Ménagers de la Communauté de Communes ELAN au 05 55 76 09 45 ou au 05 55 56 04 84.



À compter du 2 janvier 2019, la Communauté de Communes ELAN assurera, avec ses moyens humains et matériels (5 camions et 13 agents), la collecte des déchets ménagers sur l'ensemble du territoire une fois par semaine pour chaque foyer.

*« ELAN a l'ambition d'offrir un service de collecte des déchets garantissant aux agents des conditions de travail en toute sécurité et offrant un service pleinement efficace pour les usagers. »*



Le Président, M. Bernard DUPIN

#### → Programme National de Prévention des Déchets - ADEME - 2014-2020

Ce programme fixe comme objectif une diminution de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés (DMA) par habitant par an à l'horizon 2020. ELAN s'inscrit dans ce projet et se fixe comme objectif une diminution de 10% des DMA.

La mise en place d'une tarification incitative (liée à la quantité de DMA produite) doit permettre d'atteindre cet objectif.

#### → Rappel des consignes de tri

Réduire notre production de déchets est un enjeu majeur en faveur de l'environnement, de notre santé et de l'économie, pour :

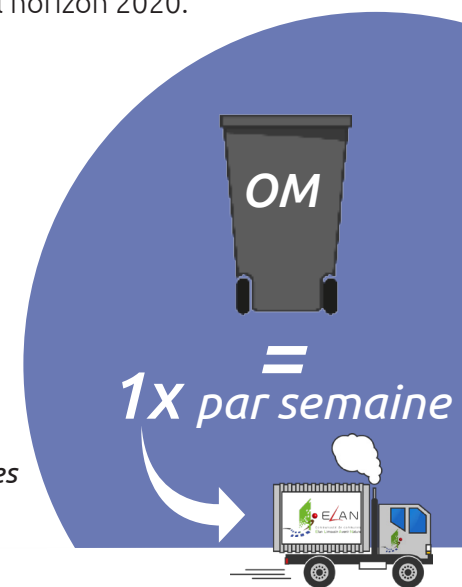
- Limiter les rejets de gaz à effet de serre ;
- Réduire la consommation de ressources naturelles non-renouvelables ;
- Maîtriser les coûts liés à la gestion des déchets (collecte, incinération, stockage).

• Communauté de Communes ELAN  
Du lundi au vendredi : 9h-12h et 13h30-17h  
13, rue Gay Lussac, 87240 Ambazac  
05 55 56 04 84 | elan87@orange.fr | elan87.fr

• Visitez notre page dédiée à la gestion des déchets  
<https://bit.ly/2AVquOT>

• Suivez l'actu de la ComCom sur les réseaux sociaux

f @ComComELAN  
t @CCElan87



Ce document a été réalisé  
à partir de papier entièrement recyclé.

Directeur de la publication : B. DUPIN, président  
Réalisation et conception : Services : Etude SIG et Communication ELAN  
Sources : Services techniques ELAN  
Crédits photos : CC ELAN ; Unsplash / Impression : Atelier Graphique  
Distribution : Prestataires divers / Document édité à 15 000 ex.  
Ne pas jeter sur la voie publique - En fin de vie, merci de me déposer dans un Éco-point.